AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

Saint-flour COMMUNAUTÉ

REUNION
DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conformément aux articles L. 5211-1, L. 2121-9 et L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire est convoqué à la séance du conseil communautaire de Saint-Flour Communauté, qui se tiendra

Lundi 2 juin 2025
A 19 heures
Village d'entreprises du Rozier-Coren
Salle des conférences
Située dans le bâtiment annexe, à l'arrière du village d'entreprises

Fait à Saint-Flour, le 27 mai 2025

La Présidente,

COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Céline CHARRIAUD

Pièce jointe :
Ordre du jour du conseil communautaire